

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 octobre 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Mardi 24 octobre 2023
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 14 septembre 2023

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Création d'un poste d'agent contractuel

Questions diverses

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusés : M. CRESPIN François, M. DUBREUIL David.

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 septembre 2023, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 14 septembre 2023, est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

24.10.2023.01

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

-- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30h10mn/35e au 1er janvier 2024, pour exercer des fonctions polyvalentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-- approuve la proposition de création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30h10mn/35e au 1er janvier 2024

-- charge Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

24.10.2023.02

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services scolaires :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (accroissement temporaire d'activité), pour la période du 06 novembre au 31 décembre 2023, un emploi non permanent, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet, du 06 novembre au 31 décembre 2023

- Durée hebdomadaire de travail : --du 06 novembre 2023 au 24 décembre 2023 : 21h20mn
--du 25 au 31 décembre 2023 : 10h00

-Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 361 (*Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique*)
Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La rencontre des villageois du Plat d'Etain-Les Mégrières s'est déroulée le samedi 21 octobre dernier, 8 personnes se sont présentées.

Le planning des prochaines rencontres devra être établi et diffusé dans la lettre d'hiver.

La commission fêtes et cérémonie se réunira le jeudi 02 novembre 2023 à 18h30.

M. POCH Patrick présente un modèle de blason communal.

299 € de dons ont été récoltés lors la Marche Octobre Rose de Saint Sulpice d'Arnoult du 15 octobre dernier avec une participation de l'Heure Civique pour la sécurité. M. Gallet a évoqué la possibilité de faire deux groupes l'année prochaine.

Samedi 28 octobre 2023: journée Octobre Rose est organisée à la salle des fêtes de Saint-Porchaire de 10h00 à 18h00, par la CDC Cœur de Saintonge.

M. Marchadier fait observer que le long de la RD 18, certains véhicules se garent sur le bas-côté, juste avant l'intersection qui mène à la Treuillère. Cela génère un manque de visibilité pour ceux qui, venant de la Treuillère, veulent accéder à la route départementale.

Madame le Maire présente la lettre pour l'Heure Civique à adresser aux personnes de plus de 65 ans. Une lettre personnalisée avec coupon réponse leur sera adressée.

Le devis pour l'impression de flyers Heure Civique est présenté. M. Gallet ira en déposer au cabinet médical pour qu'ils puissent être remis aux personnes de Saint Sulpice.

Une rencontre conviviale des membres de l'Heure Civique est organisée le lundi 20 novembre 2023 à 19h00 dans la salle polyvalente.

La séance est levée à 20h24